

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à frapper d'un droit au profit des artistes, les ventes publiques d'objets d'art. (N° 517, année 1919).

(Nommée le 8 octobre 1919.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : LHOPITEAU.  
2<sup>e</sup> — HENRI-MICHEL.  
3<sup>e</sup> — MAGNY.  
4<sup>e</sup> — PÉDEBIDOU.  
5<sup>e</sup> — VIEU.  
6<sup>e</sup> — Charles DELONGLE.  
7<sup>e</sup> — REYNALD.  
8<sup>e</sup> — SERVANT.  
9<sup>e</sup> — BOLLET.



Séance du 9 Octobre 1919

Président : M. Maguy - Secrétaire M. Reynaud

La Commission dirigée comme rapporteur M. Reynaud  
après avoir approuvé unanimement la proposition de loi  
le Président le Secrétaire

Maguy

J. Reynaud

Séance du 17 Octobre 1919

Président : M. Maguy - Secrétaire M. Reynaud

La Commission autorise le rapporteur à déposer son rapport  
en conservant ses modifications de texte adoptés par la  
Commission

le Président

le Secrétaire

Maguy

J. Reynaud